

Niveau :	MASTER					2 ^{ème} année
Domaine :	SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES					M2 60 ECTS
Mention :	SCIENCES DE L'ÉDUCATION					
Spécialité :	EXPERTISE SOCIOLOGIQUE et ÉCONOMIQUE EN ÉDUCATION (ANALYSE, ENQUÊTES, ÉVALUATION)					
Volume horaire étudiant :	148	108h	20h	0 h	0 h	276
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	Stage	Total

Formation dispensée en Français et en Anglais.

Contacts

Responsable de formation	Scolarité – secrétariat pédagogique	
Sophie Morlaix IREDU Pôle AAFE- sophie.morlaix@u-bourgogne.fr	Formation en présentiel Sophie TORGA Bureau R11 Bâtiment Gabriel ☎ : 03 80 39 37 88 sophie.torga@u-bourgogne.fr	Formation à distance Corinne KOTCHI Espé-CFOAD Corinne.kotchi@u-bourgogne.fr

EXPERTISE SOCIOLOGIQUE et ÉCONOMIQUE EN ÉDUCATION (ANALYSE, ENQUÊTES, ÉVALUATION)

Dans la continuité du master 1 « Expertise sociologique et économique en éducation », le master 2 délivre une formation tournée aussi bien vers des emplois à bac + 5 (collectivités territoriales, emplois associatifs, chargés de missions ou d'étude dans diverses institutions) que vers une poursuite d'étude en doctorat, pour les étudiants qui le souhaitent et en manifestent les capacités.

Le master « Expertise sociologique et économique en éducation » est adossé directement à l'IREDU (Institut de Recherche sur l'Éducation : Sociologie et Économie de l'Éducation, équipe de recherche reconnue, spécialisée dans la recherche en Éducation). Cette équipe composée d'environ 12 chercheurs permanents (économistes ou sociologues de l'éducation, chercheurs en Sciences de l'éducation) travaille sur des thèmes tels que les relations entre l'éducation et l'insertion professionnelle, la «fonction de production de l'école» («effet-maître», fonctionnement de l'orientation, «évaluation d'innovations pédagogiques», etc.), l'économie des nouveaux moyens d'information et de formation, le financement optimal de l'éducation, les inégalités de réussite éducative, le décrochage (y compris celui des enseignants). En parallèle à ces travaux déjà nombreux sur l'évaluation des systèmes et des politiques éducatives, l'équipe développe des travaux dans le domaine de l'éducation comparée. Elle s'appuie sur un réseau international particulièrement développé et reconnu tant pour la recherche que pour l'enseignement.

La formation proposée aux étudiants dans ce master est orientée en articulation avec les thèmes de recherche de l'IREDU. Ces deux thèmes de recherche sont les suivants :

- Thème 1 : Conditions sociales et scolaires de la réussite
- Thème 2 : Parcours d'orientation, d'insertion et liens formation-emploi

Ainsi, ce master vise la production de connaissances sur les formes de structuration, d'organisation, de fonctionnement des systèmes scolaires (politiques publiques ; effet établissement ; effet classe ; dispositifs d'amélioration des acquis scolaires) et leur effet sur la réussite ou l'orientation des élèves et des étudiants et leur insertion sur le marché du travail. Il vise l'acquisition et la production de connaissances sur les publics et contextes d'enseignement dans une perspective nationale, et internationale basée sur les différents partenariats de l'IREDU. Il permettra aux étudiants de développer des compétences en termes d'approche comparée des systèmes éducatifs et de méthodologie de la recherche comparative internationale.

Une partie du volume horaire (en présentiel et à distance) est mutualisée avec les autres parcours de la mention, notamment les Master de l'institut Diderot, mention Direction de projets ou d'établissements culturels, en ce qui concerne les cours de sociologie et d'économie. L'anglais est mutualisé entre le M1 et le M2.

Ce parcours est proposé en présentiel mais également à distance. L'organisation des enseignements est la même en présence et à distance.

La formation étant modulaire, chaque étape peut se dérouler en 2 années, en particulier pour les salariés en formation professionnelle. La totalité des inscriptions dans le master ne peut excéder quatre années en tout.

Le master propose un régime salarié.

L'emploi du temps est construit de façon à favoriser au maximum l'inscription en présence, qui présente de grands avantages pédagogiques et débouche sur une plus grande réussite.

L'affectation des étudiants vers une modalité de présence ou de distance se fait en concertation entre l'équipe pédagogique et l'étudiant, après évaluation de la situation de l'étudiant –e si elle ou il a fourni toutes les pièces nécessaires. L'équipe décide, après cette évaluation, de son affectation, en tenant compte des contraintes de l'étudiant telle que la distance entre le domicile de l'étudiant, son lieu de travail et le lieu de formation.

■ Objectifs scientifiques et professionnels de la formation :

Objectifs scientifiques :

Cette formation est adossée à l'IREDU (Institut de Recherche sur l'Éducation : Sociologie et Économie de l'Éducation), laboratoire nationalement et internationalement reconnu dans la recherche en éducation. Cette équipe travaille sur des thèmes tels que les compétences non académiques, les relations entre l'éducation et l'insertion professionnelle, la «fonction de production de l'école» («effet-maître», fonctionnement de l'orientation», «évaluation d'innovations pédagogiques», etc.), l'économie des nouveaux moyens d'information et de formation, le financement optimal de l'éducation, les inégalités de réussite éducative. En parallèle à ces travaux déjà nombreux sur l'évaluation des systèmes et des politiques éducatives, l'équipe développe des travaux dans le domaine de l'éducation comparée. Elle s'appuie sur un réseau international particulièrement développé et reconnu tant pour la recherche que pour l'enseignement et diverses universités qui ont donné lieu à des conventions inter-établissements et plusieurs co-tutelles de thèse en cours (Columbia, Québec, Algérie, Afrique, Russie¹). Nos chercheurs sont régulièrement sollicités comme experts par les ministères (ministère belge de l'éducation pour l'évaluation des programmes du FNRS, Fonds québécois de la recherche scientifique (FQRS), ministère français de l'Éducation nationale), par les collectivités territoriales (Conseil Régionaux, Conseils Généraux) et d'autres organismes de recherche (IRES Institut de Recherche en Économie Sociale, Observatoire International de la Violence à l'École). Ces réseaux permettent d'ouvrir des possibilités de stage à l'étranger et d'améliorer la socialisation professionnelle locale, nationale et internationale des étudiants. Ils peuvent également faire ces stages dans les collectivités territoriales ou des associations grâce aux recherches (comme celle sur les temps périscolaires financées par la région) qui permettent de nouer des relations entre les laboratoires et les acteurs insérés dans le tissu local.

L'objectif essentiel du Master « Expertise sociologique et économique en éducation » est de former des experts des questions éducatives pouvant dispenser des conseils pour concevoir, mettre en œuvre, évaluer des dispositifs éducatifs et pour une partie des étudiants, une poursuite en doctorat.

Elle vise une formation de haut niveau sur le plan méthodologique et épistémologique : méthodes quantitatives et qualitatives de recherche, analyse des données, utilisation de logiciels de traitement des données, méthodes d'observation afin de permettre l'évaluation de l'efficacité des politiques et programmes d'intervention en éducation. Bien que le diplôme soit fortement orienté vers une approche quantitative en lien avec la tradition de recherche jusqu'alors développée à l'IREDU, le master propose aujourd'hui, tout aussi bien, une formation aux méthodes qualitatives de recueil et d'analyse des données dans l'optique d'une formation complète assurant une complémentarité des méthodes dans l'approche scientifique. Le parcours proposé vise la production de connaissances sur la structuration des systèmes éducatifs tant au niveau international, national que local (effet établissement, effet classe, dispositifs pédagogique de lutte contre les inégalités, lien école/quartier) et leur évaluation. Il vise aussi à approfondir la connaissance des fondamentaux en sciences de l'éducation et des publics difficiles ou en difficulté de sorte à permettre un diagnostic et la formulation de politiques locales.

¹ RAPPE (Réseau d'analyse pluridisciplinaires des politiques éducatives) ; EQUALSOC (réseau d'excellence européen de sociologie quantitative) ; EERQI (European Educational Research Quality Indicators) ; RESUP (réseau d'études sur l'enseignement supérieur) ; PRIME (réseau d'excellence européen : Policies for Research and Innovation in the Move towards the European Research Area) ; ELFE (Etude Longitudinale française depuis l'enfance) ; GERSE (European Group of Research on Equity of the Educational Systems), OIVS (Observatoire International de la Violence à l'École) ; COST (research network on cyberbullying) ; Campbell Crime and Justice group (groupe de recherche sur l'efficacité des programmes d'intervention) ; Oulu university group on gender studies (Finlande) ; OIRS (Observatoire International de la Réussite Scolaire).

Les objectifs professionnels :

Les débouchés potentiels des étudiants titulaires du Master sont aussi bien des emplois d'analyse et d'intervention dans différentes institutions que dans la poursuite en thèse et l'accès à l'enseignement supérieur et la recherche. L'adossé au laboratoire IREDU de la formation offre une voie privilégiée de formation doctorale. Le Master propose une formation théorique mais aussi bien pratique et empirique aux métiers du conseil ou des politiques publiques territoriales afin de faciliter l'insertion professionnelle des étudiants ne désirant pas réaliser un doctorat. Ainsi les étudiants effectuent un stage professionnel de 4 semaines en Master 1, participent activement à des recherches concrètes de l'IREDU (20h TP) et réalisent un mémoire de recherche à même de leur faire acquérir les gestes professionnels qui leur permettront de s'insérer dans divers milieux professionnels. Ces débouchés peuvent prendre la forme de postes de chargés d'études ou chefs de projets dans les services (centraux mais aussi académiques) spécialisés dans l'évaluation et les services des ministères de l'Éducation, mais aussi dans les autres ministères qui ont en charge des activités de formation, d'insertion ainsi que dans les collectivités territoriales. Par ailleurs, un grand nombre d'étudiants en formation initiale, en raison de la masterisation des métiers de l'enseignement, viseront l'obtention d'un Master pour pouvoir présenter les concours principalement de Professeur des Ecoles et de Conseiller Principal d'Éducation. Sans concurrencer les formations dispensées au département MEEF de l'ESPE, le Master « Analyses sociologiques et économiques en éducation » leur proposera des contenus à même de les préparer à ces concours et aux métiers y afférant en termes de connaissance des systèmes éducatifs.

Par ailleurs, un grand nombre d'étudiants en formation initiale, en raison de la masterisation des métiers de l'enseignement, viseront l'obtention d'un Master pour pouvoir présenter les concours principalement de Professeur des Ecoles et de Conseiller Principal d'Éducation. Le Master « Expertise sociologique et économique en éducation (analyse, enquêtes, évaluation) » propose des contenus à même de les préparer à ces concours et aux métiers y afférant en termes de connaissance des systèmes éducatifs.

■ Compétences acquises à l'issue de la formation :

A l'issue de la formation et à des degrés différents selon la spécialité choisie, les étudiants doivent être capables :

- de comprendre en profondeur les orientations générales du système éducatif et/ou du système de formation professionnelle d'un pays ;
- de concevoir et de suivre des projets institutionnels (administrations, établissements scolaires, entreprises...) ou territoriaux (locaux, nationaux, étrangers), de mettre en œuvre une ingénierie de formation, une démarche qualité...
- d'accompagner dans leur mise en œuvre les changements d'organisation, les évolutions pédagogiques ;
- d'évaluer les établissements d'enseignement, les dispositifs de formation, les parcours individuels...
- d'analyser des besoins de formation, d'observer les pratiques d'acteurs ;
- de maîtriser des outils de nature statistique, informatique, budgétaire, et rédactionnelle (note de synthèse, cahier des charges...).
- de rédiger des documents aux normes professionnelles et académiques (rapport, note de synthèse, cahier des charges...).
- de mobiliser leurs qualités relationnelles (gestion des situations d'interactions avec les acteurs de première ligne, travail au sein d'une équipe) ;
- d'animer des groupes (conduite de réunion, animation de formation, management d'une équipe de collaborateurs).

Le M2 vise à faire acquérir aux étudiants des compétences en matière d'analyse, d'évaluation, d'organisation et de gestion.

Modalités d'accès à l'année de formation :

■ Sur autorisation de la commission pédagogique :

Accès direct pour les étudiants ayant validé le M1 « Expertise sociologique et économique en éducation », mention Sciences de l'éducation, avec une note supérieure ou égale à 12/20 à leur mémoire.

Pour les autres étudiants, après examen de leur cursus antérieur et motivations par une commission composée de la responsable de la formation et d'enseignants du Master. La commission examinera : la maîtrise de la langue française avérée par les notes aux matières à rédaction et, le cas échéant, pour les étudiants étrangers ne possédant pas de diplôme français, par la production d'une attestation de français niveau C 1 (épreuves obligatoires du test de connaissance du français (TCF, DELF ou DALF) tout public)². Elle considérera également la qualité du dossier universitaire : régularité ou progression des résultats, mention. Et enfin elle considère l'adéquation de la formation demandée au projet professionnel du candidat ainsi que les stages effectués en milieu professionnel.

La procédure de sélection implique de respecter les dates de constitution des dossiers.

Ceux-ci sont constitués d'un CV, d'une lettre de motivation, des relevés de notes de chaque année universitaire et des justificatifs de niveau de langue, ainsi que des attestations de stage(s).

La commission pédagogique peut orienter l'étudiant soit vers la modalité du master en présence, soit à distance, en concertation entre l'équipe pédagogique et l'étudiant, après évaluation de la situation de l'étudiant – e si elle ou il a fourni toutes les pièces nécessaires. L'équipe décide, après cette évaluation, de son affectation, en tenant compte des contraintes de l'étudiant telle que la distance entre le domicile de l'étudiant, son lieu de travail et le lieu de formation.

■ Par validation d'acquis ou équivalence de diplôme

Les acquis professionnels peuvent être validés pour accéder au Master au niveau M1 et exceptionnellement au niveau M2. Les dossiers de Validation d'acquis sont constitués auprès du Service de formation continue de l'Université de Bourgogne.

² Sont dispensés de test de connaissance du français : les ressortissants des pays où le français est l'unique langue officielle (à titre exclusif); les ressortissants d'un pays non francophone ayant obtenu un diplôme de fin d'études secondaires délivré dans un pays où le français est l'unique langue officielle (à titre exclusif) ; pour les pays où le français n'est pas la seule langue officielle (non exclusif), seuls les élèves ayant effectué leurs études secondaires dans un établissement francophone ; les étudiants mauritaniens qui sont en possession d'un baccalauréat avec la mention bilingue ; les étudiants issus d'établissements comportant des sections bilingues françaises figurant dans la [liste des ministères](#) ou sur le site [Le fil du biLingue](#) ; les candidats ayant obtenu le Test d'Évaluation du Français (TEF), organisé par la Chambre du Commerce et de l'Industrie de Paris avec au moins 14/20 à l'épreuve d'expression écrite).

■ Retrait et dépôt des candidatures :

Les demandes d'admission pour les étudiants ayant validé le M1 « Expertise sociologique et économique en éducation (analyse, enquêtes, évaluation) » ainsi que les dossiers de candidature que doivent constituer les étudiants issus d'autres formations sont à retirer et à retourner à :

Formation en présentiel	Formation à distance
Sophie TORGA Bureau R11 Bâtiment Gabriel ☎ : 03 80 39 37 88 sophie.torga@u-bourgogne.fr	Corinne KOTCHI Espé-CFOAD Corinne.kotchi@u-bourgogne.fr

■ Stage

Dans le cadre des recherches à effectuer pour leur mémoire, un stage facultatif peut être prévu au sein d'une structure en lien avec le milieu socio-éducatif (établissements d'enseignement, associations...).

Objet du stage : Ce stage permettra aux étudiants qui en ont besoin de collecter des données originales dans les établissements scolaires, associations, ou tout autre organisme en lien avec leur problématique de recherche

Ce stage fera l'objet d'une évaluation dans le cadre du travail écrit et de la soutenance du mémoire (UE10).

Durée du stage : 30h minimum.

La tuteur universitaire du stage est le tuteur encadrant le mémoire.

■ Organisation et descriptif des études :

Les étudiants en plus des enseignements sous forme de cours ou de TD, participeront à un séminaire de recherche autour de leur projet de mémoire avec les professeurs ou maîtres de conférences HDR du département. Ces mémoires et séminaires sont totalement adossés aux thématiques de recherche de l'IREDU. Dans le cadre de leur socialisation professionnelle, les étudiants de M2 sont aussi conviés à assister aux séminaires du laboratoire de recherche.

SEMESTRE 3

UE 1	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval	Coeff CT	Coeff CC	Total coef
	Economie de l'éducation ⁽²⁾	24			24	6	CC	3		3
TOTAL UE		24			24	6		3		3

⁽²⁾ Dont 12h mutualisées avec M2 CCRF (S3-UE11)

UE 2	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval	Coeff CT	Coeff CC	Total coef
	Méthodologie de la recherche	18	12		45	6	CC		3	3
	Méthodologie de la recherche comparée	12	12		24	4	CC	1		1
TOTAL UE		30	24			10		1	3	4

UE 3	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval	Coeff CT	Coeff CC	Total coef
	Séminaire de sociologie en anglais		12		12	3	CC		1	1
	Anglais ⁽¹⁾		24*		24	3	CC		1	1
TOTAL UE			36		36	6			2	2

⁽¹⁾ Mutualisé avec M1 Sciences de l'éducation, ESE

*heures mutualisées avec le M1 (S1 UE4). Heures portées par le M1.

UE 4:	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval	coeff CT	coeff CC	total coef
Sociologie de l'éducation	Sociologie de l'éducation: I ⁽²⁾	12			12	3	CC	3		3
	Sociologie de l'éducation: II	12			12	3	CT	3		3
TOTAL UE		24			24	6		6		6

⁽²⁾ Mutualisé avec M2 CCRF (S3-UE11)

UE 5: ap- proche pra- tique de la recherche	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval	Coeff CT	Coeff CC	Total coef
	Participation à des re- cherches de l'IREDU			20	20	2	CC		2	2
TOTAL UE				20	20	2			2	2

CC : contrôle continu - CT : contrôle terminal

TOTAL S3		78	60	20	158	30		10	7	17
-----------------	--	-----------	-----------	-----------	------------	-----------	--	-----------	----------	-----------

SEMESTRE 4

UE 6	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval	Coeff CT	Coeff CC	Total coef
UE 6	Analyse des politiques publiques en éducation	12			12	3	CT	1		1
	Ethique de la recherche et de l'expertise	10	4		14	3	CT	1		1
TOTAL UE		22	4		26	6		2		2

	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval	coeff CT	coeff CC	total coef
UE 7	Analyse des données et modélisation (approches quantitatives, approches qualitatives)	24	12		36	6	CT	2		2
TOTAL UE		24	12		36	6		2		2

	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval	coeff CT	coeff CC	total coef
UE 8	Evaluation des apprentissages et des acquisitions	24	12		36	4	CC	2		2
TOTAL UE		24	12		36	4		2		2

	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval	coeff CT	coeff CC	total coef
UE 9	Séminaires de recherche		20		20	2	CC		1	1
TOTAL UE			20		20	2			1	1

	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval	coeff CT	coeff CC	total coef
UE 10	Mémoire (Avec possibilité de stage)					12	CT soutenance	10		10
TOTAL UE						12		10		10

CC : contrôle continu - CT : contrôle terminal

TOTAL S4		70	48		116	30		16	1	17
-----------------	--	-----------	-----------	--	------------	-----------	--	-----------	----------	-----------

■ Modalités de contrôle des connaissances :

Les connaissances sont évaluées dans le respect de la charte des modalités de contrôle des connaissances adoptée par le conseil d'administration de l'université (dernière version en vigueur) ;

Les examens se déroulent dans le respect de la charte des examens adoptée par le conseil d'administration de l'université (dernière version en vigueur).

Concernant le directeur de recherches, il est indispensable d'en trouver un avant la fin du mois d'octobre de l'année universitaire en cours.

Les évaluations donnent lieu à des contrôles terminaux (CT) ou à des contrôles continus (CC). Le CT est un examen unique donnant lieu à une convocation à une date donnée. Le CC peut correspondre à différents types de travaux : par exemple, un contrôle régulier des connaissances, ou un travail élaboré en plusieurs étapes tout au long de l'année, mais il ne peut jamais prendre la forme d'un unique contrôle sur table. Les enseignants responsables donnent toutes les indications nécessaires.

● Sessions d'examen :

Les deux premières sessions d'examens sont organisées à la fin de chaque semestre. Les sessions de rattrapage (S3 et S4) sont organisées après la fin des cours du S4, selon les délais légaux.

Toute absence à un examen (contrôle continu ou contrôle terminal) de la première session ou de la session de rattrapage, doit être justifiée auprès du service scolarité au moins une semaine avant validation des résultats par le jury. Toute absence non justifiée sera considérée comme une absence injustifiée et l'étudiant se verra déclaré défaillant à l'enseignement concerné.

❖ Session 2 des éléments constitutifs évalués en contrôle terminal et en contrôle continu

L'étudiant non admis en session 1 bénéficie du report automatique des notes obtenues dans les éléments constitutifs (Ec) et unités d'enseignements (UE) validés lors de cette session.

Lors de la session de rattrapage, l'étudiant repasse obligatoirement, pour chacune des UE non validées, les matières auxquelles il n'a pas obtenu la moyenne. Les notes des UE validées en session 1 (moyenne des Ec supérieure ou égale à 10/20) sont conservées et reportées automatiquement et utilisées dans le calcul de la session de rattrapage.

Les notes et résultats de la session 2 annulent et remplacent ceux de la première session.

❖ Report de notes entre les deux sessions

L'étudiant ajourné à la première session doit repasser en session 2 les matières dont les notes sont inférieures à 10/20 dans les UE non validées. Les notes et résultats de la session 2 annulent et remplacent ceux de la première session.

Le report des notes se fait de la façon suivante :

- Toute note de CT supérieure ou égale à 10 est reportée et l'examen ne peut jamais être repassé.
- Toute note de CC inférieure à 10 mais compensée par une autre note de l'UE, qui se trouve donc dans une UE ou un Ec validé-e par compensation, est reportée et ne peut jamais être repassée.
- Toute note de CT ou de CC inférieure à 10 dans une UE non validée et qui n'est pas compensée par une autre note donne droit à session 2, **à l'exception du mémoire qui est non rattrapable**. Toute absence justifiée ou non à la session de rattrapage entraîne le résultat « Défaillant » sur l'UE/ec concerné-e.

- Dans le cas d'un CC à plusieurs notes :
 - o tous les devoirs obligatoires ont été rendus et la moyenne est supérieure ou égale à 10 : la note est conservée et reportée sans droit à la 2e session
 - o tous les devoirs obligatoires ont été rendus et la moyenne est inférieure à 10 :
 - si la compensation permet de valider l'UE, la note est conservée et reportée sans droit à la session 2 ;
 - si l'UE n'est pas validée par compensation entre les ec, l'étudiant doit repasser le CC à la session 2
 - o un ou plusieurs devoirs obligatoires ont été rendus, mais pas tous : l'étudiant-e est défaillant-e et doit repasser l'UE/ec en session 2.
 - o aucun devoir obligatoire n'a été rendu : l'étudiant-e est défaillant-e et doit repasser l'UE/ec en session 2

● Règles de validation et de capitalisation spécifiques :

❖ Principes généraux

Les études menant à l'obtention du Master sont organisées en 4 semestres.

Chaque semestre se compose d'unités d'enseignement (UE) compensables entre elles.

Chaque UE est composée d'un ou plusieurs éléments constitutifs (Ec). A l'intérieur d'une UE, les Ec sont compensables entre eux.

❖ Principes de validation et capitalisation des UE et Ec

Une UE est validée lorsque la moyenne des notes obtenues aux Ec qui la composent est égale ou supérieure à 10/20.

Si une UE est composée d'un seul Ec, elle est validée lorsque la note obtenue à cet Ec est égale ou supérieure à 10/20.

Lorsqu'une UE est validée, l'étudiant acquiert définitivement les crédits ECTS correspondants.

Un Ec est validé lorsque la note obtenue à cet Ec est égale ou supérieure à 10/20. Lorsqu'un Ec est validé, s'il a une valeur en crédits ECTS, l'étudiant acquiert définitivement les crédits ECTS correspondants. Lorsque la note obtenue est supérieure ou égale à 10, elle est conservée et n'ouvre pas droit à rattrapage en session 2.

L'UE10 du semestre 4 (mémoire) est non rattrapable en session 2. Toute note inférieure à 10 à l'UE10 du semestre 4 entraîne un résultat « Défaillant » sur les sessions 1 et 2.

❖ Modalités relatives au redoublement

Le redoublement en M1 et en M2 n'est pas un redoublement de droit. Le jury statue sur le redoublement des étudiants défaillants ou ajournés à l'issue de la dernière session d'examens

■ Modalités d'évaluation du contrôle des connaissances

Les modalités d'évaluation des enseignements portés par l'ESPE sont votées chaque année au Conseil de Formation et de la Vie Universitaire et susceptibles d'être modifiées tous les ans.

■ Plagiat

Tout devoir plagié sera sanctionné.

La contrefaçon est une infraction pénale prévue à l'article L. 335-2 CPI prévoyant des peines de 3 ans d'emprisonnement et 300 000 euros d'amende. En outre, dans le cadre universitaire, elle constitue aussi une fraude pouvant faire l'objet d'une procédure disciplinaire régie par le décret du 28 janvier 2015.

■ Régime « salariés et assimilés »

Selon les dispositions réglementaires en vigueur.

Dispense de stage pour les étudiants pouvant justifier d'une activité professionnelle suffisante dans une institution éducative.

La formation étant modulaire, chaque étape (M1/M2) peut se dérouler en 2 années, en particulier pour les salariés en formation professionnelle. Des dispenses partielles de stage pourront être accordées selon les situations particulières.